

2024_2_AC_Jurys_examens_FSS_Licence_Pro_GDOSSL

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence professionnelle domaine « **Sciences et Technologies** » mention « **Gestion et développement des organisations, des services sportifs et de loisirs (GDOSSL)** » Parcours-type « **Sport, Montagne, Nature** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : BOURDIN Christophe

Suppléant(e) : CASANOVA Rémy

Liste des membres : GIRARD Géraldine, CECCONI Julien,

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

GIRARD Géraldine / MARSEILLE Lise
CECCONI Julien / MICHENEAU Sylvain

Professionnels des secteurs concernés (au moins un quart et au plus la moitié) :

Liste des membres :

- Boumedine Bouriche (FEG)
- Patrick Rauch (Chef entreprise communication et informatique)
- Michel Girard (directeur Centre d'oxygénation Gap Bayard)
- Rocco Di Pippa (consultant)

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences du Sport et le Président de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille

, le 25/11/2024

Pour le Président et par délégation
Le Doyen de la Faculté des Sciences du Sport


AMU

Pr. Christophe Bourdin

